



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 26/10/2026

Séance du 15 octobre 2026

**Le Conseil Municipal, convoqué le 08 octobre 2026, s'est réuni
à l'hôtel de Ville de Besançon**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ (à compter de la question n° 2), M. Franck DEFRASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAUT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 2), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN (à compter de la question n° 2), M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : Mme Anne-Rachel SCHERTZ

Étaient absents : M. Patrick BOUZAT, M. Bruno CAIRE, M. Jérémy JEANVOINE

Procurations de vote : M. Patrick BOUZAT à M. Guillaume BAILLY, M. Bruno CAIRE à Mme Isabelle BORDAT, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Clément DARCQ à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à Mme Marie GRUILLOT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Jérémy JEANVOINE à Mme Lydie FRANCAUT

OBJET : 33 - Motion « Soutien aux élèves, aux étudiants et aux personnels de l'Éducation nationale, pour un service public d'éducation à la hauteur des attentes des jeunes bisontins et bisontines »

Délibération n° 008449

Motion « Soutien aux élèves, aux étudiants et aux personnels de l'Éducation nationale, pour un service public d'éducation à la hauteur des attentes des jeunes bisontines et bisontins »

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Conseiller Municipal

Considérant que, depuis la mi-septembre 2026, des lycéens et des étudiants s'expriment à Besançon, comme dans de nombreuses villes de France, pour dénoncer leurs conditions d'étude et défendre le service public d'éducation ;

Considérant que leurs revendications rejoignent celles des personnels : un service public d'éducation fatigué, dans lequel il devient chaque jour plus difficile d'apprendre et d'enseigner dans de bonnes conditions. Elles portent sur la baisse des effectifs par classe, le recrutement de personnels, le remplacement des professeurs absents, la rénovation d'un bâti scolaire vieillissant et l'orientation après le lycée ;

Considérant que le 6 octobre 2026, près de 4 000 lycéens, étudiants, parents et personnels ont défilé dans le calme à Besançon, avec le soutien des organisations syndicales de l'éducation ;

Considérant que ce mouvement s'est déroulé dans un climat de tensions, avec des violences et des dégradations en marge de certains rassemblements, qui desservent la cause des jeunes mobilisés ;

Considérant que les interventions des forces de l'ordre aux abords des établissements, marquées notamment par l'usage de gaz lacrymogène et des interpellations de mineurs, suscitent une vive inquiétude et interrogent sur la stratégie de maintien de l'ordre qui nous semble disproportionnée ;

Considérant que les élèves qui exercent leur droit d'expression et de manifestation font l'apprentissage de l'engagement dans la vie politique et sociale, et que cet engagement ne doit pas leur nuire dans la poursuite de leurs études ;

Considérant que la Ville de Besançon, ville éducative et universitaire, a vocation à se prononcer en faveur de sa jeunesse et des services publics qui l'accompagnent ;

Le Conseil Municipal de Besançon, réuni en séance publique :

- exprime son soutien aux élèves, aux étudiants et à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale (enseignant.e.s, assistant.e.s d'éducation, personnels médico-sociaux, administratifs et techniques) ;
- reconnaît la légitimité de leurs revendications et salue le caractère pacifique de la grande majorité des rassemblements ;
- condamne toutes les violences, quelles qu'en soient l'origine, qu'il s'agisse des dégradations commises en marge des cortèges ou de l'usage disproportionné de la force à l'encontre de jeunes, en particulier de mineurs ;
- demande au Gouvernement d'engager des mesures d'urgence assorties de moyens dédiés : renoncer aux suppressions de postes prévues en 2027, garantir le remplacement des enseignants absents, réduire les effectifs par classe, renforcer les équipes médico-sociales, supprimer Parcoursup et rendre la procédure d'orientation plus transparente et plus équitable ;
- appelle l'État, le rectorat et la préfecture à privilégier l'écoute et le dialogue avec les représentants des élèves, des étudiants, des parents et des personnels, plutôt que l'affrontement ;

- propose l'organisation, à l'initiative de la Ville, d'une rencontre publique avec les jeunes mobilisés en lien avec la Région et le Rectorat.

A la majorité des suffrages exprimés, 42 contres et 3 abstentions, le Conseil Municipal rejette la motion.

Motion rejetée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 10

Contres : 42

Abstentions*: 3

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

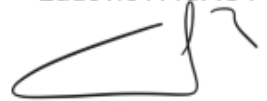
Pour extrait conforme,

L'Adjointe à la culture, au patrimoine
historique et aux espaces culturels,
Anne-Rachel SCHERTZ



Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.

Document signé électroniquement